



## Concours C-01-24-25

### Direction d'établissement adjointe

<b>Statut :</b>	Remplacement à temps plein, poste temporaire
<b>Supérieur immédiat :</b>	La direction de l'École Polyvalente Saint-Joseph
<b>Conditions de travail :</b>	Selon le règlement sur les conditions d'emploi des cadres des centres de services scolaires.
<b>Entrée en fonction :</b>	Le ou vers le 30 septembre 2024

### Nature du travail

L'emploi de direction adjointe d'établissement consiste à assister, conseiller et exercer l'ensemble ou une partie des tâches de la direction d'école, selon le mandat défini par cette dernière, dans la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves.

### Cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes :

- Participer à l'évaluation des besoins de l'école et à la définition des objectifs compte tenu des dispositions légales, des orientations, des politiques, des règlements du centre de services et du conseil d'établissement.
- Participer à la détermination, après consultation des membres du personnel de l'école, des besoins pour chaque catégorie de personnel et en faire part à la direction.
- Gérer, superviser et évaluer le personnel et les stagiaires sous sa responsabilité, déterminer leurs tâches et leurs responsabilités en respectant les dispositions des conventions collectives ou les règlements du ministre applicables.
- Collaborer à la préparation du budget annuel de l'école.
- Participer à la définition et à la détermination de la vision, des valeurs organisationnelles, des orientations stratégiques, des objectifs et des priorités.
- Remplacer la direction d'école en cas d'absence.
- Assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction que peut lui confier son supérieur immédiat.

### Qualifications et conditions minimales requises

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérante ou gérant, dans un centre de services scolaire.
- Cinq années d'expérience pertinente dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant.
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001, programme d'études universitaires de 2<sup>e</sup> cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinents à l'emploi de cadre d'école :

Un minimum de six crédits doit être acquis avant la première affectation à un emploi de cadre d'école et le solde au cours des cinq années qui suivent cette affectation.

Exceptionnellement, le Centre de services scolaire peut diriger vers un comité de sélection, une candidate ou un candidat qui n'a pas accumulé six crédits en administration, mais qui a entrepris une démarche de formation et qui s'engage à la poursuivre.

- Malgré les éléments susmentionnés, une ou un cadre qui exerce, le 1<sup>er</sup> septembre 2001, l'emploi de cadre d'école ou de cadre de centre est considéré comme satisfaisant aux exigences de l'emploi de cadre d'école et de cadre de centre.
- Accepter la passation de différents tests en lien avec les compétences de gestion requises pour occuper ce poste.

### Renseignements complémentaires

- La personne exercera principalement ses tâches dans le secteur de l'adaptation scolaire.
- Les entrevues auront lieu le jeudi 19 septembre 2024.

### SEULES LES PERSONNES RETENUES SERONT CONTACTÉES

Nous souscrivons au principe d'équité en matière d'emploi.

Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins

*Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides est un milieu de travail situé à proximité de la nature. Notre organisation offre des services d'enseignement de qualité à environ 4 400 élèves. Nous comptons vingt-et-une écoles primaires, une école primaire-secondaire, une école secondaire, un centre de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes.*

### Avantages de travailler avec nous :

- ❖ Milieu collaboratif;
- ❖ Accessibilité à du perfectionnement continu;
- ❖ Avantages sociaux compétitifs
- ❖ Minimum de trente (30) jours de vacances annuellement, selon le service continu;
- ❖ Près de deux (2) semaines de congé durant la période des fêtes;
- ❖ Programme d'aide aux employés;
- ❖ Régime de retraite à prestations déterminées;
- ❖ Régime d'assurance collective.

**DATE LIMITE POUR POSTULER :  
13 septembre 2024, à 16 h**

Vous désirez vivre une expérience collaborative au sein d'une équipe dynamique?

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en prenant soin d'y inscrire le numéro du concours, par courrier électronique à l'adresse suivante :

[sec.dg@cssh.gouv.qc.ca](mailto:sec.dg@cssh.gouv.qc.ca)